



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept, à seize heures et quarante cinq minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, et Corinne Rolland – Assistante des Pôles du Parc naturel régional des Alpilles .

Etaient excusés :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy.



DELIBERATION N° BS-2017-08

Objet : Attribution du marché mission d'animation du PIDAF Alpilles 2015 - Éclaircie DFCI du Mont Gaussier sur la Commune de St Rémy de Provence

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération CS-2014-36 et CS-2014-37, le Comité syndical a validé le programme initial des travaux PIDAF 2015 ainsi que son plan de financement.
- Que les financeurs ont validé le contenu du programme dont le montant éligible est de 106 006,00 euros HT, dont 10% de maîtrise d'œuvre.
- Que la consultation a été lancée par publication le 09 août 2016 et a pris fin le 12 septembre 2016.
- Que la Commission des marchés s'est réunie, le 28 juin 2017, afin d'analyser les candidatures sur la base d'une note technique (60%) et financière (40%).
- Que c'est la candidature de la société GROUPAGEF qui est proposée par la Commission au Bureau syndical.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer le marché à la société GROUPAGEF dans les conditions fixées au marché.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre et devant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président
de Jean Mangion





Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 28 JUIIN 2017

Le vingt huit juin de l'année deux mille dix sept, à seize heures et quarante cinq minutes, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents à la table des votants :

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Jean-Louis Villermy – Premier Adjoint au Maire de Mas Blanc des Alpilles, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Romain Blanc – Chargé de mission du Parc naturel régional des Alpilles, et Corinne Rolland – Assistante des Pôles du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient excusés :

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Philippe Ginoux – Maire de Sénas, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Henri Pons – Maire d'Eyguières et Conseiller départemental, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Rémy Thieuloy – Adjoint au Maire de Fontvieille, Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence, Michel Moucadet - Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Claudette Zavagli – Adjointe au Maire d'Orgon, Michel Bonet – Adjoint au Maire de Saint Rémy de Provence, Michelle Ferrer – Adjointe au Maire de Tarascon, et Jacques Guénot - Adjoint au Maire de Saint Rémy



DELIBERATION N° BS-2017-09

Objet : Attribution du marché « Comment adapter les politiques de l'habitat et du logement aux besoins des habitants des Alpilles. Pour une meilleure utilisation du foncier. »

Monsieur le Président expose :

- Que le Parc naturel régional des Alpilles a été retenu par l'Etat (la DREAL) et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la stratégie foncière opérationnelle.
- Que ce projet s'inscrit en réponse directe aux objectifs de la charte du Parc (obj 66 ou 71) que sont par exemple : « **Faciliter l'accès au logement pour toutes les catégories sociales et toutes les générations** » ou : « Mettre en œuvre une politique globale de l'habitat et du logement en mobilisant les communes les collectivités, les services et établissements de l'Etat et les propriétaires ».
- Qu'il s'agira au travers de ce projet de travailler de concert avec les Communes, et avec l'ensemble des partenaires volontaires et concernés afin de résoudre l'équation complexe en particulier sur notre territoire : de produire plus de logements, mieux (exigences accrues notamment réglementaires), avec moins (d'argent, de foncier...). Le foncier étant de plus en plus rare, cette production de logements doit être davantage en adéquation avec les besoins réels. D'où la nécessité de cerner précisément les besoins et de qualifier la demande, et de connaître l'offre tant dans sa typologie que dans ces aspects qualitatifs.
- Que ce projet prévoit une première phase documentaire et d'analyse des marchés, et une deuxième phase corrélée à la première de valorisation d'opérations répondant à l'identification des besoins en termes de parcours résidentiels et servant d'exemples à l'échelle du territoire qui pourraient dès lors bénéficier de financements grâce à ce projet utiles à leur bon développement.
- Que ce volet 1 devra mettre en musique les données existantes et les compléter par d'autres (sur les typologies de l'habitat, la qualité..) et par des enquêtes sociales, ciblées au préalable et des entretiens auprès des professionnels du logement et acteurs sociaux. Il permettra de comprendre les mécanismes et en particulier les dysfonctionnements. Ce premier volet pourra ainsi permettre de définir les besoins, les outils à mobiliser pour rectifier les inadéquations. Ce, à l'échelle de chaque commune ainsi qu'à l'échelle du territoire et des intercommunalités. Il devra permettre l'enclenchement du volet 2 du projet, le volet opérationnel.
- Que pour cette première phase, il a été décidé de faire appel à une prestation extérieure en engageant une consultation dans le cadre des Marchés Publics.
- Que s'agissant d'une procédure de consultation restreinte, une première phase a porté sur la sélection de candidatures sur dossier réalisée en Commission des marchés du 24 mai 2017, et pour laquelle 5 candidatures ont été déposées.
- Que les 4 candidats retenus sur dossiers ont été en charge de formaliser leur offre, celle-ci ouvrant droit à une démarche de négociations.
- Que la Commission des marchés, réunie le 28 juin a procédé à l'analyse des 4 offres déposées.
- Parmi les 4 offres, celle d'ASTYM se démarque en obtenant une note supérieure aux autres de par l'équilibre trouvé entre l'aspect technique (très avancé) et l'aspect pédagogique, le nombre de jour consacré à la mission, et le rythme donné à celle-ci.
- Qu'il est donc proposé au Bureau d'attribuer le marché relatif à « la connaissance, la compréhension et le partage des dynamiques du marché de l'habitat » au cabinet ASTYM, mandataire, en cotraitance avec ASTUS pour un montant de 24 990€TTC et pour une durée de 6 mois.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Bureau Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- D'attribuer le marché portant sur la connaissance, la compréhension et le partage des dynamiques du marché de l'habitat, à la société ASTYM dans les conditions fixées par le marché et la candidature de cette société, pour un montant de 29 990 € TTC,
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

